

Lieu : Le Havre
Date : 14 juin 2018
Heure : 21h00

AVENANT N°1 des Instructions de Course Parcours au large

Toutes les heures indiquées dans ce document sont en GMT+2 (heure française)

ÉPHÉMÉRIDE - VHF - DOCUMENTATION

Heure de lever du soleil :

06h00

Heure de coucher du soleil :

22h00

Canal VHF principal :

72

Canal VHF de dégagement :

06

Cartes papier requises :

SHOM 7040 ou GB 2675

Livre des feux requis

Livre des Feux : LA - FNA

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES

- ▶ L'heure de mise en configuration de course est 11h00.
- ▶ Les bateaux sortent du port de plaisance du Havre entre 11h00 et 11h30 le dimanche 17 juin.
- ▶ Les semi-rigides de l'organisation seront en assistance pour les sorties sur VHF 72.

ÉMARGEMENT - PLOMBAGE

- ▶ Emargement départ lors du briefing départ qui se déroulera à la SRH le samedi 16 juin à 18h00.
- ▶ Plombage :
 - Zone de plombage : Au Nord de LH14.
 - Vérification plombage : Appel nominatif avec accusé réception sur VHF72 du directeur de course à la fin de la période de plombage.

DÉPART : HORAIRES - ZONE - LIGNE

- ▶ Date & heure du départ : Le dimanche 17 juin à 14h00.
- ▶ Zone de départ : Zone ALPHA
- ▶ Définition de la ligne de départ :
 - Conforme à I.C. 11.
- ▶ Bouée de dégagement éventuelle :
 - Conforme à I.C. 8.4.1.

LIGNE D'ARRIVÉE

- ▶ Définition ligne d'arrivée :
 - Conforme à I.C. 13.3.

PARCOURS

► Distance théorique : 400 MN

#	Marques	Latitude & Longitude	Coté requis
	Départ Le Havre		
1	Bouée de dégagement éventuelle <i>Bouée cylindrique jaune KARVER</i>	Cap / Distance ou coordonnées transmises sur VHF 72	
2	HERM		A laisser à tribord
3*	LOWER HEADS <i>Cardinale Nord</i>	49°25',830 N & 002°28',560 W	A contourner en la laissant à tribord
4	GUERNESEY		A laisser à tribord
5*	HAND DEEPS <i>Cardinale Ouest</i>	50°12',685 N & 004°21',100 W	A contourner en la laissant à tribord
6*	NEDDLES FAIRWAY <i>Marque d'eaux saines</i>	50°38',230 N & 001°38'900 W	A contourner en la laissant à tribord
7*	A5 <i>Cardinale Ouest</i>	49°45',880 N & 000°17'570 W	A contourner en la laissant à tribord
8	Ligne d'arrivée Le Havre		

CHANGEMENT DE PARCOURS

Si un bateau officiel arbore un pavillon C à proximité de la marque « LOWER HEADS », les bateaux doivent, après avoir contourné cette marque et laissé « GUERNESEY » du coté requis, contourner la marque « NEDDLES FAIRWAY ». La marque « HAND DEEPS » est neutralisée et n'a plus rang de marque.

Si un bateau officiel arbore un pavillon C à proximité de la marque « HAND DEEPS », les bateaux doivent, après avoir contourné cette marque du côté requis, contourner la marque « A5 ». La marque « NEDDLES FAIRWAY » est neutralisée et n'a plus rang de marque.

ZONES INTERDITES À LA NAVIGATION

► DST et zones interdites définis dans les IC et ci-dessous :

Polygone DST Casquet			
Id.	Zone	Latitude	Longitude
NW	Point NW	50°05',000 N	003°00',000 W
NE	Point NE	50°10',000 N	002°27',650 W
SE	Point SE	49°50',250 N	002°18',350 W
SW	Point SW	49°44',300 N	002°52',000 W

► Autres : Toutes autres zones portées sur les documents nautiques.

VACATIONS SECURITE

- ▶ 07h00 et 19h00.
- ▶ La première vacation sécurité le dimanche 14 juin sera décalée à 21h00.
- ▶ Procédure :
 - 1) Appel à tous par le bateau Direction de Course, pour la vacation sécurité.
 - 2) Appel de chaque skipper par le bateau de la Direction de Course : Chaque skipper est appelé par VHF 72 pour contact de routine, appels effectués dans l'ordre des numéros de course.

ABANDON

- ▶ En cas d'abandon, le skipper doit :
 - Tout mettre en œuvre pour avertir aussitôt que possible le bateau Direction de Course.
 - Tout mettre en œuvre, dans la mesure du possible, pour rejoindre le port d'arrivée.

VEILLE RADIO - AIS - TRANSPONDEUR RADAR

- ▶ En course, les skippers devront rester en veille permanente sur le canal de course.
- ▶ Il est rappelé aux skippers que la veille canal 16 est obligatoire à la mer pour tout navire équipé de VHF.
- ▶ L'Appel Sélectif Numérique (ASN) et le POLLING REQUEST entre bateaux en course ne doivent être utilisés que pour des raisons de sécurité. Tout « ASN ou POLLING REQUEST » devra faire l'objet d'un rapport lors de l'arrivée. A défaut, cette action pourra faire l'objet d'une réclamation aussi bien du skipper appelé, que du Comité de Course.
- ▶ Le transpondeur AIS devra être en marche en permanence, en mode réception et émission. Tout défaut d'émission pourra faire l'objet d'une pénalité à la discrétion du Jury.

Jean COADOU
Président du Comité de Course